

Annexe 3 : Engagement de confidentialité et de neutralité

<p style="text-align: center;">Cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficultés Région Guadeloupe Engagement de confidentialité et de neutralité</p>

L'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficultés requièrent un examen des différentes situations par la cellule d'accompagnement départementale. Aussi, la confidentialité des éléments personnels évoqués doit être garantie afin d'établir un climat de confiance avec les agriculteurs.

En tant que membre de la cellule d'accompagnement, je serai amené à connaître des éléments personnels sur la situation d'exploitants agricoles. Ces informations, de nature diverse, sociales, techniques, économiques, comptables... revêtent un caractère confidentiel, et la connaissance que j'en aurai rend indispensable le présent engagement de déontologie et de confidentialité.

Je soussigné M.....
membre de la structure.....

m'engage, tant vis-à-vis des agriculteurs dont la situation est portée à ma connaissance, que vis-à-vis des autres membres de la cellule d'accompagnement :

- à faire connaître immédiatement aux autres membres de la cellule toute situation susceptible de faire naître un conflit d'intérêts et dois notamment m'abstenir de toute participation aux travaux s'ils présentent des intérêts susceptibles de compromettre mon indépendance ;
- à me soumettre à une obligation de confidentialité couvrant les informations, qu'elles soient orales ou écrites. Cet engagement implique :
 - de conserver la confidentialité des informations portées à ma connaissance ;
 - de ne les divulguer à aucun tiers ;
 - de ne pas copier les informations confidentielles sur quel que support que ce soit, sauf pour les copies nécessaires à l'examen de la situation des agriculteurs concernés ;
 - et d'utiliser les informations confidentielles uniquement dans le cadre de l'examen de la dite situation.

Les dispositions du présent engagement ne s'appliquent cependant pas aux informations confidentielles, objet du présent accord :

- que je détiens déjà licitement ;
- ou que je viendrais à recevoir de tiers non membres de la cellule d'accompagnement.

Le présent engagement prend effet dès signature.

La loi applicable pour l'interprétation et l'exécution du présent engagement est la loi française. En cas de désaccord, les litiges seront tranchés par les Tribunaux.

Fait en deux exemplaires¹

Lu et approuvé , A , le.....

Signature

¹ (entité coordinatrice exemplaire pour l'entité coordinatrice de cette cellule et un exemplaire pour le signataire)